

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL Réunion du 25 juin 1998

Convocation du 25 mai 1998

Le Comité Syndical s'est réuni en première session, le 25 juin mil neuf cent quatre-vingt dix-huit à dix sept heures et trente minutes, à Belfort, à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur Raymond ROSSI.

Membres du Bureau présents :

ROSSI Raymond - BOULAY Jean-Pierre - CHIRON Maurice - GAIDOT Michel - MATHIEU André - OLIVIER Yves

Présents :

ACCILI Emmanuel - AUBERT Georges - BEGUE Denis - BEY René - BOITEUX Daniel - BONGIOVANNI Dominique - BONTEMPS Edouard - BOURQUARD Claude - BRUNETTA André - BUHR Bernard - CAYOT Jean-Michel - CHARRETON Henri - CHEVILLARD Thierry - COULON Eric - COURTOT Robert - COURTOT Emmanuel - CUENIN Paul - DAMOTTE Simon - DAUCOURT Jacques - DE MURCIA Michel - DEMUTH Robert - DEVANTOY Robert - DEVAUX Jean-Louis - DUVERNOY Gilbert - ECOFFEY Hubert - FISCHER Denis - GAMET Claudine - GAVIGNET Daniel - GIRARD Pierre - GIRARDIN Jean - GRANDJEAN Daniel - GRUEBER Jean-Paul - HARLAY Gérard - HENRI Jack - HORLACHER Pierre - HUMBERTCLAUDE Gilbert - HYORDEY Daniel - JEANMOUGIN Andrée - LAMOUREUX Jean-Philippe - LEHUEN Christian - LOCATELLI Jean - MARINELLI Jean - MATHEY Jean-Claude - MENY Frédéric - MINGARDO Roméo - NICOUUD Maurice - NORO André - OSSETTE Noël - PASTORI Daniel - PERNIN Pierre - PERROT Pierre - PETITJEAN Gérard - PIFFER Mario - PIGNON Maurice - PIGNOT Marie-Claire - PIQUEREZ André - PONS Michel - RIDACKER Christian - ROBERT Patrick - RUER André - SALVI Gilbert - SCHIRRER Jean-Paul - SCHNEIDER Gilbert - SCHROLL Michel - TOZZI Jacques - TRAVERS Gérard - VERLYCK Vincent - VIROT Alain - WIDMER Paul - WIMMER Gérard - XOLIN Jean

77 membres présents

Excusés :

ANGEL David - BARTH David - BEAUSEIGNEUR Bernard - BLOC François - BRIQUET Helga - BRUCKERT Claude - BUTZBACH Etienne - CHERASSE Jean-Claude - CLAVERIE Nicole - COLLARD Pierre-Jérôme - COMTE-FAIVRE Michèle - DAZY Colette - DIRAND Maryse - DROUET Jackie - FLEURY Madeleine - FLEURY Robert - GAROT Philippe - GAUTHERAT Irène - GEHANT Emile - GRISEY Gilbert - HERTZOG Jean-Marie - HEYER Roger - JOLIAT Emile - KAUFMANN André - KUNTZ Daniel - LOPEZ Isabelle - MARIN-MOSKOVITZ Gilberte - MARTIN Myrande - MARTIN Pascal - MAUREL Jean-Claude - MESLOT Damien - MOUGEY Véronique

NISS Joël - PAILLARD Jean-Jacques - PEUREUX Marie-Christine - PROST-DUMONT Jean-Paul - RAVIOLI Jacques - ROSSELOT Jean - SCHMITT Robert - WOLF Jean-Louis

Assistaient :

SAUVE Michel - DUBAIL Morand - VEBREL Alain

Monsieur ROSSI ouvre la séance à 17 heures 45 minutes et constate que le quorum est atteint.

1 - Démonstration du Système d'Information Géographique (S.I.G)

A la demande de monsieur le Président Raymond Rossi, monsieur Nicolas Lubar et la société Géosphère présente à l'assemblée le S.I.G.

Une illustration est faite du principe du S.I.G. Les membres du Comité Syndical ont pu constater qu'à partir du cadastre et de données cartographiques de l'I.G.N, une collectivité pouvait gérer aussi bien son POS, son réseau d'assainissement, son réseau d'eau, que les études relatives à l'urbanisme.

Une démarche est actuellement en cours afin qu'un S.I.G puisse être créé pour l'ensemble des communes du Territoire de Belfort.

2 - Compte administratif et de gestion

Le compte administratif est présenté à l'assemblée.

Les dépenses s'élèvent à 2 908 711,75 F et les recettes à 3 058 501,40 F.

Le résultat de l'exercice s'élève à 149 789,65 F.

Le résultat reporté à 401 735,62 F.

Le résultat cumulé est donc de 551 525,27 F.

Les membres du Comité n'ont pas d'observations particulières à formuler.

Le rapport est adopté à l'unanimité (abstention : une).

3 - Avenant au règlement intérieur

Tous les membres de l'assemblée n'étant pas en possession de ce document, monsieur le Président décide de retirer ce rapport de l'ordre du jour.

4 - Récapitulatif des aides et subventions

Le Président fait un rappel de l'historique du Syndicat et de ses attributions ainsi que son activité financière comme ci-dessous.

Présentation du Syndicat Intercommunal d'Electricité

HISTORIQUE

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité a été créé lors de l'Assemblée générale constitutive du 16 décembre 1994 à l'initiative des Associations des Maires présidées par Messieurs Roger LAUQUIN et Gérard GUYON.

Le cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique entre le SIE et EDF a été signé le 15 mars 1995.

Le Syndicat était représenté par son Président monsieur Maurice Leguillon, et EDF par le Directeur du Centre EDF-GDF Services Franche-Comté Nord, monsieur Michel Huart.

COMMUNES ADHERENTES

101 communes sur 102 adhèrent au Syndicat. Elles représentent environ 134 000 habitants.

INTERET DE L'ADHESION AU SIE

Elle est gratuite et n'induit de ce fait aucune charge financière pour la commune adhérente.

Elle permet d'accroître l'influence des collectivités auprès du concessionnaire, d'exercer un meilleur suivi et un contrôle du service concédé, de générer des recettes plus substantielles qu'en passant un contrat de concession individuel.

ATTRIBUTIONS DU SIE

Les réseaux locaux de distribution d'électricité constituent la propriété des communes du département qui conservent leurs prérogatives en matière de maîtrise d'ouvrage, de travaux de premier établissement, de renforcement, d'amélioration et de perfectionnement des ouvrages de distribution de l'énergie électrique, ainsi qu'en ce qui concerne l'éclairage public.

Depuis juillet 1997, se sont ajoutées les compétences suivantes :

- négociation du cahier des charges de distribution du gaz,

A.G 1998 - 25/06/98

- possibilité pour le SIE de faire des appels d'offres pour l'entretien de l'éclairage public,
- numérisation du plan cadastral,
- création d'un SIG et développement d'Intercom,
- obtention pour l'ensemble des intervenants sur les réseaux souterrains d'une harmonisation dans le temps de l'ouverture des fouilles

ATTRIBUTIONS FINANCIERES

• **ARTICLE 8 - Intégration des ouvrages dans l'environnement**

Le concessionnaire (EDF) participe au financement de travaux sur le réseau de distribution qui ont pour objet l'amélioration esthétique des ouvrages dans l'environnement, à hauteur de 40 % du montant des travaux

Dans cette optique EDF verse à l'autorité concédante (SIE) une contribution annuelle de 730 000 F.

C'est le Bureau du Syndicat qui délibère sur l'attribution de l'article 8, selon des critères définis (ressources potentielles/habitant, effort fiscal...).

Pour les années 1995-1996-1997

12 communes ont bénéficié de cette aide qui se monte à 1 125 000 F

• **REDEVANCES R1 ET R2**

La redevance de fonctionnement R1

Elle est calculé suivant les longueurs des réseaux HTA et BT concédés, la population desservie par EDF et le rapport entre la population de la concession et la population départementale.

La redevance R1 est affectée au fonctionnement du SIE.

Le reliquat éventuel de la redevance est utilisé pour alimenter la section d'investissement du budget du Syndicat.

La redevance d'investissement R2.

La détermination de R2 fait intervenir le montant total HT des travaux sur le réseau concédé, mandaté par la collectivité au cours de l'année considérée (terme B) et le montant total HT des travaux d'investissement sur les installations d'éclairage public, mandaté par la collectivité au cours de l'année considérée (terme E).

90% de R2 sont redistribués aux communes au prorata des investissements réalisés par elles 2 ans auparavant;

Pour les années 1995-96-97

113 communes ont reçu 2 822 000 F.

10% de R2 va s'ajouter à l'éventuel reliquat de la redevance de fonctionnement en vue du versement d'une subvention décidée par le Bureau suite à un dossier de demande déposé par la commune, complété par un rapport effectué par le contrôleur SIE.

Pour les années 1995-96-97

3 communes se sont vu attribuer un montant total de 56 600 F

Engagement financier 1998

⇒ 16 communes ont déposé des dossiers de travaux au titre de l'article 8 du cahier des charges pour un montant global d'environ 5 000 000 de francs.

⇒ 4 dossiers ont été retenus dans le cadre de la convention avec le Conseil Général.

⇒ 12 dossiers bénéficient de l'article 8 soit 1 500 000 F.

Selon la décision du Comité, le SIE anticipe dorénavant le paiement de la redevance R2 versée par EDF. Celle-ci est payée aux communes dans l'année de l'exécution des travaux.

Pour les travaux mentionnés ci-dessus le montant versé aux communes en 1998 sera d'environ 1 200 000 F (réseau et éclairage public).

A cela s'ajouteront les autres travaux réalisés par les communes, en dehors de ceux exclusivement dédiés à l'amélioration de l'intégration des ouvrages dans l'environnement.

Bien entendu, la redevance R2 reversée aux communes au titre des travaux effectués en 1996 sera payée en 1998.

FRANCE-TELECOM

Un protocole d'accord relatif à la mise en souterrain des lignes de télécommunication a été signé le 26 juin 1997 entre le Syndicat et France-Télécom, représenté par son Directeur régional monsieur Gilbert Vivier.

A ce titre 5 communes ont bénéficié en 1997 d'une aide de 100 000 F.

Le Président demande à Morand Dubail de commenter le tableau récapitulatif des redevances, aides et subventions. Il en ressort que plus de 6 000 000 F ont été reversé aux communes depuis 1995.

Monsieur Nicoud de Joncherey fait observer que les communes qui n'ont pas la capacité financière pour investir ne perçoivent pas de subventions en retour. Il est répondu qu'il s'agit du fondement même du Syndicat d'une part, d'autre part, monsieur le Président déclare qu'il est prêt à se rendre devant l'assemblée délibérante de la commune concernée pour expliquer le fonctionnement du Syndicat.

Monsieur Rossi fait également remarquer à l'assemblée que le tarif du gaz a amorcé une baisse durable due en grande partie à l'augmentation constante des consommateurs.

Il rappelle aussi que hormis GDF, il existe 18 distributeurs de gaz en France.

Il attire l'attention des délégués présents sur les compétences qui ont été données au SIE en matière de distribution de gaz lors du vote de la modification des statuts du Syndicat en date du 26 juin 1997. Celui-ci est donc habilité à étudier et signer avec GDF une convention et un cahier de charge relatif à la distribution du gaz.

5 - Indemnité des élus

La charge de travail et la nécessaire mobilisation des élus sont en constante augmentation avec le développement croissant des activités du Syndicat.

La renégociation des contrats de gaz, la mise au point d'un règlement de voirie, des études sur un Système d'Information Géographique sont autant de thèmes de travail qui génèrent des frais chez les élus.

Il est proposé que le Président et les Vice-Présidents soient indemnisés à compter du 1^{er} juillet 1998 sur la base du tarif officiel relatif aux établissements publics de coopération intercommunal à savoir :

- ECPI de 100 000 à 200 000 habitants, indemnités brutes..... 7 752 F par mois.

Pour le Président ce taux serait égal à 50 % du taux maximal précité soit : **3 876 F** bruts par mois.

Chacun des vice-présidents percevrait une indemnité égale à 20 % de celle du Président soit : **775,20 F** bruts par mois.

Le rapport est adopté (abstentions : deux, contre : 2)

6 - Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 heures 30 minutes.

Belfort, le 26 juin 1998

Le Président,
Raymond ROSSI